



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

3 mars 2017

## AVIS II/04/2017

relatif au projet de règlement grand-ducal concernant les cours et l'examen « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg », organisés dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.

..... AVIS .....

Par lettre en date du 3 février 2017, Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), a saisi notre chambre professionnelle pour avis relatif au projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Le cours et l'examen dont question s'adressent en premier lieu aux personnes qui souhaitent obtenir la nationalité luxembourgeoise. Néanmoins toute personne souhaitant s'informer sur les droits fondamentaux des citoyens, sur les institutions étatiques et communales et sur l'histoire du Luxembourg peut également y participer.

La Chambre des salariés (CSL) approuve cette mesure et tient à souligner qu'elle suivra attentivement les contenus des cours proposés.

L'élaboration desdits contenus et la validation du questionnaire d'examen semblent relever de l'unique compétence du Service de la formation des adultes du MENJE.

Or, afin de garantir un bon fonctionnement des relations sociales et ce à tous les niveaux, notre chambre professionnelle suggère d'associer activement les différentes parties prenantes, et plus particulièrement les partenaires sociaux, aux développements des cours et des questions d'examen dont question.

\* \* \*

Le projet de règlement grand-ducal sous avis n'appelle pas d'autre commentaire de la part de la Chambre des salariés.

---

Luxembourg, le 3 mars 2017

Pour la Chambre des salariés,



Norbert TREMUTH  
Directeur



Jean-Claude REDING  
Président

L'avis a été adopté à l'unanimité.